

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE
Foncier sensible**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention passé avec la commune de Saint-Avoid telle que référencée dans la liste ci-annexée,

Considérant la modification reportée dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant à la convention foncière listée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE

LE 31 OCT. 2017

Le Préfet de Région,



Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B17/.....
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE – Foncier sensible
Bureau du 27/10/2017

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modifications proposées
PPRT de la plateforme pétrochimique de Saint-Avoid Nord (F09FS70T002) Avenant n°3	Commune de Saint-Avoid <i>Convention du 26/10/2015</i>	Modification du périmètre	Environ 6 ha	Environ 6,5 ha